

En 2022, une entreprise verse à ses salariés une prime d'intéressement et /ou une prime de participation

Plafond :
30 852 € Intéressement
30 852 € Participation

Paul reçoit 1 000 € et se demande quoi en faire ?

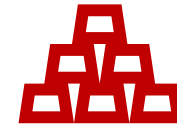


Percevoir tout de suite ?



Après avoir payé son Impôt sur le revenu, il part en vacances !

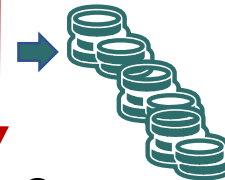
Epargner et attendre ?



Il place son argent qui sera bloqué pendant 5 ans sur un plan d'épargne (PEE, PEI, PEG)

Il place son argent qui sera bloqué jusqu'à sa retraite sur un PERCO, PERCOI, PER entreprise

L'entreprise peut décider de verser un abondement sur les versements du salarié (volontaire, intéressement Participation, CET ...)



Plafond : X 3 et 3 290,88 €

Plafond : 6 581,70 €

